

Prévention de la COVID-19



ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

PRÉVENIR

1. Rythme envisagé de reprise des activités

- La reprise des activités en mer sera possible uniquement dans les sites de pratique autorisés

2. Publics concernés

- Tout pratiquant respectant les recommandations médicales
- Effectif de 5 personnes maximum (encadrement compris) et espacement d'1,50 m entre chaque pratiquant pendant le transport en bateau

3. Activités proposées

- Toutes les activités individuelles de plongée et de nage avec accessoires (nage avec palmes)
- Exclusion de toute activité assimilable à un sport collectif (hockey et rugby subaquatiques) ou à un sport de contact (relais dans toutes les disciplines et apnée statique : contact avec le binôme)

Prévention de la COVID-19



ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

PRÉVENIR

4. Les aménagements de la pratique

- Adapter la chaîne d'accueil de la structure aux règles d'effectifs et de distanciation sanitaire (pas de rassemblement supérieur à 5 personnes...)
- Organiser le cas échéant les rendez-vous sur site d'embarquement pour suspendre l'utilisation de véhicules collectifs (utilisation des véhicules personnels des pratiquants pour la réalisation des navettes)
- Organiser un chemin de circulation dans les locaux supprimant les croisements de personnes et interdire l'accès aux vestiaires
- Réaliser les briefings dans les espaces extérieurs et selon des règles de distanciation appropriées (1,50 m entre chaque pratiquant), privilégier les affichages tableau (affichage consignes, contenus de séance)

5. Accueil des pratiquants

- Produire un Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique

Prévention de la COVID-19

ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS



PRÉVENIR

- Rappeler par affichage les consignes et les gestes barrières et proposer du produit hydro-alcoolique à l'entrée des structures
- Favoriser les procédures sans contact (présentation des documents nécessaires, paiement « sans contact ») ou l'envoi préalable par courriel
- Utiliser les outils numériques pour la délivrance des brevets ou attestations
- Désinfecter systématiquement les locaux et matériels selon les fréquences appropriées
- Limiter l'accueil aux seuls pratiquants

6. Équipements des pratiquants

- Favoriser le recours aux équipements personnels (avec information préalable sur la nécessaire désinfection préalable des matériels)
- Rincer, laver et désinfecter systématiquement les matériels prêtés ou mis à disposition entre chaque utilisation (combinaisons, gilets, détendeurs, tubas, masques, poignées de bouteille, robinetterie...)
- Informer les pratiquants de la nécessité de se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle

Prévention de la COVID-19

ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS



PRÉVENIR

7. Dispositions communes à toutes les disciplines

- Supprimer les épreuves et mises en situation impliquant le contact ou l'échange de matériel (embout...)

8. Dispositions particulières à la plongée

- Réaliser les briefings et débriefings à terre (sur le quai par exemple) en respectant les règles de distanciation
- Éviter les simulations « à sec » qui pourraient générer des contacts entre plongeurs et/ou avec l'encadrement
- Maintenir le détendeur en bouche et le masque sur le visage dans les différentes phases (mise à l'eau, déplacement en surface, remontée à bord ou au bord)
- Recommander l'usage de gants néoprène ou lycra
- Avant la plongée, systématiser le rinçage du masque en pleine eau (suppression des récipients à usage collectif)
- Interdire toute forme de partage de matériel
- Majorer ou minorer, dans le sens d'une plus grande sécurité, les paramètres chiffrés servant à planifier la plongée (autonomie en air, saturation, durée maxi d'immersion, profondeur maxi, DTR.)
- Procéder aux opérations de gonflage des bouteilles dans des zones sécurisées (périmètre installé au tour de la prise d'air, zone interdite d'accès)

Prévention de la COVID-19



ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

PRÉVENIR

9. Transport en bateaux

- Rincer et désinfecter systématiquement les parties « communes » avant le départ en activité (rampes de remontée, tableaux de bord, mains courantes...)
- Réserver l'accès à la cabine au seul pilote ou équipage du bateau
- Espacer les mises à l'eau des pratiquants et des palanquées pour éviter tous contacts sur le bateau
- Espacer les remontées à bord sur le bateau en fin de plongée

10. Formation théorique

- Recourir aux formations à distance et utiliser les outils numériques (e-learning, supports dématérialisés...)
- Si les cours en présentiel sont indispensables, réduire le nombre d'élèves pour permettre le respect des règles sanitaires générales, ne pas utiliser de supports papier et procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux après chaque séquence